

Politique des droits de la personne de Mazda

Mazda estime que le respect des droits de la personne est fondamental pour ses activités d'entreprise et a maintenu une position et un engagement à ne tolérer aucune violation des droits de la personne dans ses activités d'entreprise à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Cela comprend la discrimination, les préjugés ou le harcèlement fondé sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la croyance, le sexe, le statut socioéconomique, l'origine familiale, l'âge, les capacités mentales ou physiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou autre attribut personnel. Mazda a formulé sa politique des droits de la personne en fonction de ce principe, et tout le Groupe Mazda travaillera ensemble pour promouvoir les initiatives visant à respecter les droits de la personne ainsi qu'à améliorer le respect des droits de la personne. La présente Politique des droits de la personne de Mazda se positionne comme la politique globale en matière des droits de la personne dans les activités commerciales de Mazda et s'applique à toutes les personnes qui travaillent chez Mazda.

Afin d'assurer la durabilité de son entreprise et de la société, Mazda s'est engagée à enrichir la vie en mouvement des gens que nous servons et à offrir des expériences exaltantes aux clients en fabricant des produits, en créant des liens et en développant des ressources humaines qui accordent la priorité aux gens.

1. Engagement envers le respect des droits de la personne

Mazda considère le respect des droits de la personne comme une valeur fondamentale de nos activités d'entreprise et fait des efforts continus pour maintenir et renforcer le respect des droits de la personne. Mazda respecte les droits de la personne énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (normes de travail fondamentales de l'OIT) et les Conventions internationales pour la protection des droits de l'homme, et la présente Politique des droits de la personne de Mazda définit la responsabilité de Mazda en matière de respect des droits de la personne. En vertu des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Mazda encourage les efforts pour mettre en œuvre et mettre en pratique les principes fondamentaux des droits de la personne dans l'ensemble de ses entreprises du groupe.

2. Portée de la responsabilité et gouvernance

La présente politique s'applique à tous les dirigeants et les employés du Groupe Mazda (Mazda Motor Corporation et ses filiales consolidées). Mazda s'attend également à ce que tous ses partenaires d'affaires comprennent et respectent le principe du respect des droits de la personne et prennent des mesures actives pour assurer la protection des droits de la personne dans leurs activités. Mazda a établi un cadre pour la formulation et la mise en œuvre de la présente politique sous le leadership du directeur représentant et président, et promeut continuellement des activités visant à respecter les droits de la personne.

3. Diligence raisonnable en matière de droits de la personne

Mazda croit que le respect des droits de la personne est une valeur fondamentale de nos activités d'entreprise, et pour s'acquitter de notre responsabilité de protéger les droits de la personne, Mazda a établi et exploite un système de diligence raisonnable en matière de droits de la personne*.

*Diligence raisonnable en matière de droits de la personne : mise en œuvre continue d'un cycle de procédures visant à identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs sur les droits de la personne dans les activités commerciales d'une entreprise.

4. Redressement

Mazda mettra immédiatement en œuvre des mesures correctives et de redressement appropriées et efficaces s'il s'avère qu'elle a causé ou a contribué à tout impact négatif sur les droits de la personne. Mazda établira également un processus de redressement à cette fin.

5. Dialogue et consultation avec les intervenants

Dans le cadre de la promotion des activités de respect des droits de la personne, Mazda engage

un dialogue et consulte les intervenants internes et externes, y compris les organisations d'experts tierces.

6. Divulgateion de renseignements

Par l'entremise de son site Web officiel et d'autres voies, Mazda divulgue de façon appropriée les renseignements concernant ses initiatives visant à respecter et à promouvoir les droits de la personne.

7. Éducation

Mazda mène des activités d'éducation et de sensibilisation appropriées pour ses dirigeants, employés et intervenants afin d'assurer qu'ils comprennent et appliquent la présente politique à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe Mazda.

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration de Mazda Motor Corporation le 28 juillet 2023.

*La présente politique sera mise à jour au besoin en fonction des demandes de la société, y compris les lois et les règlements.

Le 10 août 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Moro', written in a cursive style.

Masahiro Moro
Directeur représentant, Président et Directeur général
Mazda Motor Corporation

Annexe de la Politique des droits de la personne de Mazda

Droits de la personne dans les activités commerciales du Groupe Mazda

Mazda considère le respect des droits de la personne comme une valeur fondamentale de nos activités d'entreprise et prend des mesures actives pour assurer la protection des droits de la personne en tout temps.

Notre politique des droits de la personne établit les principes fondamentaux ancrés dans nos activités commerciales et est révisée de temps à autre en fonction des changements dans la société, des lois et des règlements, ainsi que des activités du Groupe Mazda.

○ Interdiction de harcèlement et de discrimination

Mazda ne tolère aucune forme de discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, le lieu de naissance, la religion, la croyance, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la déficience, l'âge ou toute autre raison. En outre, Mazda ne tolère aucune forme de harcèlement.

○ Interdiction de travail des enfants et de travail forcé

Mazda ne tolère aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé.

○ Établissement d'un environnement de travail sain et sécuritaire

Mazda met tout en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des employés dans l'accomplissement de leur travail et prend toutes les précautions raisonnables pour prévenir les accidents et les catastrophes.

○ Dialogue et consultation avec les employés

Mazda tient un dialogue et consulte les employés et les représentants des employés.

Le 10 août 2023